

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
ARRETE DU MAIRE

ARRETE DE CIRCULATION ROUTE DE BACHY

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants, R2213-1,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant :

- qu'il est nécessaire de réglementer la circulation Route de Bachy **en raison des travaux de réfection de voirie** effectués par l'entreprise M.T.C - 3 Avenue du Colombier à BAISIEUX pour le compte de la Commune de WANNEHAIN

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tous les véhicules sera **interdite, Route de BACHY, dans le sens BACHY vers WANNEHAIN du mardi 21 Mai 2024 7h00 au jeudi 23 Mai 2024 à 18h00.**

ARTICLE 2 :

Les prescriptions énoncées ci-dessus feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur par la société M.T.C

ARTICLE 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire et ses Adjoints, le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Cysoing sont chargés chacun en ce qui les concerne du présent arrêté.

Fait à Wannehain le 6 Mai 2024.



Monsieur le Maire,


JL LEFEBVRE